

Lancement de l'enquête 2025-2026 !



Un grand merci à tous les apiculteurs qui ont contribué aux éditions précédentes et nous ont fait part de leurs commentaires et suggestions.

L'enquête vise à :

- Estimer les taux de mortalité hivernale et les taux de pertes hivernales observés par les apiculteurs à la fin de l'hivernage
- Recueillir l'avis des apiculteurs sur les causes de mortalités et de pertes hivernales qu'ils ont identifiées sur leurs ruchers
- Apprécier l'évolution du taux de mortalité hivernale sur plusieurs années sur l'ensemble du territoire



Vous n'avez pas eu de perte ou de mortalité hivernale ? **Votre questionnaire sera rempli en moins de 2 minutes**



Vous avez eu des pertes ou mortalités hivernales et vous souhaitez consacrer un temps limité à l'enquête ? **En 5 minutes vous aurez rempli votre questionnaire « format court »**

Vous souhaitez consacrer plus de temps à l'enquête et renseigner plus en détail vos pratiques apicoles ? **Un questionnaire « format long » vous permettra de le faire en 10 à 40 minutes**

Vous recevrez votre lien personnalisé par mail fin mars, début avril 2026.

Si vous avez effectué une déclaration de ruche en 2025 mais que vous n'avez pas reçu l'email avec votre lien, vous pouvez le récupérer ici :



Je récupère mon lien

Dans la page dédiée à l'enquête vous trouverez :

- Un glossaire et une FAQ
- Un exemple du questionnaire en versions courte et longue (à ne pas remplir)
- Des rapports nationaux et régionaux annuels



J'accède à la page



Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question après consultation du glossaire et de la FAQ, vous pouvez nous écrire à : enquete-nationale-abeilles@anses.fr

Pour rappel, la déclaration annuelle de ruches est obligatoire dès la première colonie détenue. Elle se fait via le site «Mes Démarches»



Je déclare mes ruches

